

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes arabes en 2016

par Jeff Randle, Zachary Thurston et Thierry Kubwimana

Date de diffusion : le 7 septembre 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : les personnes arabes en 2016

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiennes et les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les personnes arabes qui vivent dans un logement privé. Les statistiques présentées sont tirées du Recensement de la population de 2016. Aux fins de l'analyse, les personnes arabes ont été identifiées en fonction de leur réponse à la question du recensement sur le groupe de population, laquelle sert notamment à recenser les personnes racisées, désignées comme population des minorités visibles dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*¹. Comme ce feuillet d'information porte sur les personnes arabes vivant dans un logement privé, celles vivant dans un logement collectif ne sont pas comprises dans les données². D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Ce feuillet d'information porte sur l'expérience vécue par les personnes arabes vivant dans un logement privé, selon les indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada : mode d'occupation du logement du ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement et situation des particuliers dans le ménage.

Même si ces indicateurs dans leur ensemble ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement de la population canadienne.

Faits saillants du Recensement de 2016 : Population arabe

Pourcentage de la population : 1,5 %

Âge moyen : 30 ans

Revenu médian des ménages^{1,2} : 53 600 \$

Pourcentage vivant dans la pauvreté³ : 36,0 %

Taux de chômage : 13,5 %

Pourcentage vivant en région rurale : 1,3 %

Pourcentage d'immigrants : 67,4 %

1. L'appartenance à une minorité visible aux fins de l'estimation du revenu médian des ménages en 2016 est déterminée en examinant les caractéristiques de la première personne dans le questionnaire qui assume les coûts du logement.

2. Aux fins du Recensement de 2016, la période de référence est l'année civile 2015 pour toutes les variables de revenu.

3. Le statut de pauvreté est établi selon la mesure fondée sur un panier de consommation de 2018.

1. Ces réponses sont utilisées pour déterminer l'appartenance à une minorité visible pour chaque membre du ménage selon les [normes générales de Statistique Canada](#).

2. Un logement collectif désigne un logement de nature communautaire, institutionnelle ou commerciale. La majeure partie de la population canadienne habite dans des logements privés, mais une petite partie habite dans des logements collectifs, lesquels comprennent les refuges, les terrains de camping, les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers ou foyers pour personnes âgées, les établissements carcéraux, les maisons de chambres et pensions, et les hôtels ou motels.

Mode d'occupation du logement du ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé³. La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans des logements occupés par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données du Recensement de 2016, 47,9 % des 523 235 personnes arabes vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage. Ce taux était inférieur au taux de la population totale (71,6 %) vivant dans un logement privé occupé par le propriétaire.

Les 250 855 personnes arabes qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement pouvaient être réparties comme suit : 205 525 (39,3 %) vivaient dans un logement avec hypothèque et 45 270 (8,7 %) vivaient dans un logement sans hypothèque. Les personnes arabes étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (23,3 %).

Parmi les 272 360 personnes arabes qui vivaient dans un logement locatif, 41 110 (7,9 %) vivaient dans un logement subventionné et 231 250 (44,2 %) vivaient dans un logement locatif non subventionné. La proportion des personnes arabes vivant dans un logement locatif (52,1 %) était plus élevée que la proportion au sein de la population totale (26,6 %), et les personnes arabes étaient plus susceptibles de vivre dans un logement locatif subventionné que l'ensemble de la population (3,3 %).

Tableau 1

Statut de mode d'occupation des ménages pour les personnes arabes et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, statut de mode d'occupation	523 235	100,0	34 460 065	100,0
Propriétaire	250 855	47,9	24 683 880	71,6
Avec hypothèque	205 525	39,3	16 670 675	48,4
Sans hypothèque	45 270	8,7	8 013 205	23,3
Locataire	272 360	52,1	9 164 150	26,6
Logement subventionné	41 110	7,9	1 135 275	3,3
Logement non subventionné	231 250	44,2	8 028 875	23,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Recensement de la population de 2016

3. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex. si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. Un ménage est considéré comme louant son logement, même si ce dernier ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative.

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles liées au logement et payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

En 2016, les frais de logement médians payés par les ménages arabes (1 200 \$) au Canada étaient plus élevés que ceux payés par l'ensemble des ménages (1 020 \$)⁴.

Les ménages arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire avaient des frais de logement médians plus élevés que l'ensemble des ménages, et la situation était similaire pour les ménages vivant dans un logement locatif. Les frais de logement médians payés par les ménages arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 680 \$, comparativement à 1 130 \$ pour l'ensemble des ménages. Pour les ménages arabes vivant dans un logement locatif, les frais de logement médians étaient de 950 \$, comparativement à 910 \$ pour l'ensemble des ménages.

Les frais de logement médians des ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire varient selon la présence ou non d'une hypothèque, car les coûts hypothécaires peuvent représenter une importante part des frais de logement mensuels. Parmi les ménages propriétaires ayant une hypothèque sur leur logement, les ménages arabes (1 880 \$) payaient davantage en frais de logement médians que l'ensemble des ménages (1 620 \$). Il en allait de même pour les ménages propriétaires sans hypothèque, les frais de logement des ménages arabes (660 \$) étant plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages (540 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires varient généralement selon la présence ou non d'une subvention au loyer⁵. Parmi les ménages locataires vivant dans un logement subventionné, les ménages arabes (592 \$) avaient des frais de logement mensuels médians similaires à ceux de l'ensemble des ménages (524 \$). Les frais de logement médians des ménages arabes vivant dans un logement locatif non subventionné (990 \$) étaient également similaires à ceux de l'ensemble des ménages locataires d'un logement non subventionné (960 \$).

Tableau 2

Frais de logement mensuels pour les ménages arabes et tous les ménages vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Ménages arabes	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, frais de logement¹	1 200	1 020
Propriétaire	1 680	1 130
Avec hypothèque	1 880	1 620
Sans hypothèque	660	540
Locataire	950	910
Logement subventionné	592	524
Logement non subventionné	990	960

1. Ménages propriétaires et locataires dans les logements privés non-agricoles et hors réserves.

Source : Recensement de la population de 2016

4. Le terme « ménage arabe » désigne les ménages où la première personne désignée dans le questionnaire qui assume les coûts du logement est arabe.

5. Le terme « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du rapport des frais de logement au revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁶.

Selon les résultats du Recensement de 2016, les personnes arabes étaient près de deux fois plus susceptibles de vivre au sein d'un ménage qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement : 206 115 personnes arabes (39,8 %) vivaient au sein d'un ménage dont 30 % du revenu total était consacré au logement, comparativement à 20,0 % des personnes au sein de la population dans son ensemble.

Parmi les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, les personnes arabes (33,8 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles d'habiter dans un logement inabordable que les membres de la population générale (14,7 %). Une différence significative a également été constatée parmi les membres d'un ménage locataire : parmi ceux-ci, les personnes arabes (45,4 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble de la population (34,5 %).

Au sein de la population vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le taux de personnes habitant dans un logement inabordable différait selon la présence ou non d'une hypothèque sur le logement. Les personnes arabes vivant dans un logement avec hypothèque (38,9 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement inabordable que l'ensemble de la population vivant dans un logement avec hypothèque (19,6 %). Quant aux personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque, les personnes arabes (10,5 %) étaient également plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble de la population (4,4 %).

Le taux de personnes habitant dans un logement inabordable était similaire entre les personnes arabes vivant dans un logement locatif subventionné (32,2 %) et l'ensemble de la population (32,3 %). Cependant, parmi les locataires d'un logement non subventionné, le taux de personnes habitant dans un logement inabordable était plus élevé pour les personnes arabes (47,8 %) que pour l'ensemble de la population (34,8 %).

Tableau 3

Logements inabordables pour les personnes arabes et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	517 740	100,0	33 642 820	100,0
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	206 115	39,8	6 742 050	20,0
Propriétaire	84 660	33,8	3 605 535	14,7
Avec hypothèque	79 925	38,9	3 257 230	19,6
Sans hypothèque	4 730	10,5	348 300	4,4
Locataire	121 455	45,4	3 136 520	34,5
Logement subventionné	12 810	32,2	361 270	32,3
Logement non subventionné	108 645	47,8	2 775 245	34,8

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

Source : Recensement de la population de 2016

6. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin en matière de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires se basent souvent sur ce même seuil.

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes arabes étaient plus de trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie que le nombre de chambres à coucher dans le logement était insuffisant pour combler les besoins du ménage selon la Norme nationale d'occupation. En 2016, 150 970 personnes arabes (28,9 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, comparativement à 8,9 % de l'ensemble de la population.

Si l'on compare les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, les personnes arabes (16,5 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable que l'ensemble de la population (5,4 %). Une différence a également été constatée entre les ménages locataires : le pourcentage de personnes arabes vivant dans un logement locatif de taille non convenable (40,2 %) était plus du double de celui de la population totale (17,8 %).

Toujours parmi les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, lorsque la situation est examinée selon la présence d'une hypothèque, les personnes arabes vivant dans un logement avec hypothèque (16,4 %) tout comme celles vivant dans un logement sans d'hypothèque (17,3 %) étaient proportionnellement plus nombreuses à habiter dans un logement de taille non convenable que leurs homologues au sein de la population totale. Dans l'ensemble de la population, 6,4 % des personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant une hypothèque habitaient dans un logement de taille non convenable, et 3,4 % des personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire et n'ayant pas d'hypothèque.

Pour ce qui est des ménages locataires, le pourcentage de personnes vivant dans un logement de taille non convenable était plus élevé parmi les personnes arabes qu'au sein de la population totale, et ce, que leur logement soit subventionné ou non. Parmi les locataires d'un logement subventionné, un écart de 20,2 points de pourcentage est présent entre les personnes arabes (39,4 %) habitant dans un logement de taille non convenable et la population totale (19,2 %). Quant aux locataires d'un logement non subventionné, il y avait un écart de 22,7 points de pourcentage entre les personnes arabes (40,3 %) qui vivaient dans un logement de taille non convenable et la population totale (17,6%).

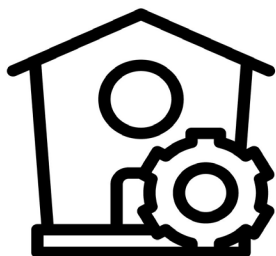
Tableau 4

Taille convenable du logement pour les personnes arabes et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	523 235	100,0	34 460 065	100,0
Taille non convenable	150 970	28,9	3 081 315	8,9
Propriétaire	41 500	16,5	1 335 345	5,4
Avec hypothèque	33 680	16,4	1 062 985	6,4
Sans hypothèque	7 815	17,3	272 365	3,4
Locataire	109 470	40,2	1 631 845	17,8
Logement subventionné	16 190	39,4	218 130	19,2
Logement non subventionné	93 280	40,3	1 413 720	17,6

Source : Recensement de la population de 2016

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes arabes (5,7 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement privé nécessitant des réparations majeures que l'ensemble de la population (6,7 %).

Chez les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le pourcentage de personnes arabes (4,7 %) dont le logement nécessitait des réparations majeures était inférieur à celui de la population totale (5,5 %). Il en allait de même pour les personnes arabes vivant dans un logement locatif (6,5 %), qui étaient moins susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que l'ensemble de la population (8,8 %).

Parmi les personnes arabes dont le logement était occupé par le propriétaire, celles vivant dans un ménage ayant une hypothèque (4,9 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement ayant besoin de réparations majeures que celles dont le ménage n'avait pas d'hypothèque (4,0 %). Ces taux étaient inférieurs à ceux de leurs homologues au sein de la population totale.

Enfin, parmi les personnes arabes membres d'un ménage locataire, 7,6 % de ceux vivant dans un logement subventionné et 6,4 % de ceux vivant dans un logement non subventionné habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. Ces taux sont inférieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble de la population : au sein de la population générale, 11,6 % des locataires d'un logement subventionné et 8,4 % des locataires d'un logement non subventionné habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

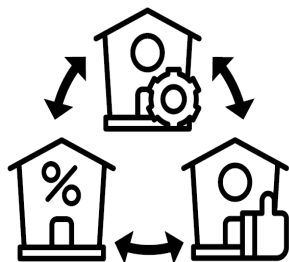
Tableau 5

État du logement des personnes arabes et de la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	523 235	100,0	34 460 065	100,0
Logement nécessitant des réparations majeures	29 705	5,7	2 298 760	6,7
Propriétaire	11 875	4,7	1 351 740	5,5
Avec hypothèque	10 050	4,9	956 105	5,7
Sans hypothèque	1 825	4,0	395 640	4,9
Locataire	17 820	6,5	807 125	8,8
Logement subventionné	3 135	7,6	131 670	11,6
Logement non subventionné	14 685	6,4	675 460	8,4

Source : Recensement de la population de 2016

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins du ménage sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa collectivité.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes arabes (24,7 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que l'ensemble de la population (10,6 %) de vivre au sein d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les personnes arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire (14,6 %) avaient des besoins impérieux en matière de logement à un taux près de trois fois plus élevé que celui pour la population totale (5,4 %). La proportion des personnes arabes vivant dans un logement locatif et ayant des besoins impérieux en matière de logement était de 35,4 %, comparativement à 25,3 % pour la population totale.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était plus élevée pour les personnes arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec et sans hypothèque que pour leurs homologues au sein la population totale. Parmi les personnes arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant une hypothèque, 15,3 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 6,0 % de la population totale. En comparaison, parmi les personnes arabes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, mais n'ayant pas hypothèque, le taux de besoins impérieux en matière de logement était de 11,2 %, comparativement à 4,3 % pour la population totale.

De même, parmi les ménages locataires, le taux de personnes arabes ayant des besoins impérieux en matière de logement variait selon que leur logement était subventionné ou non. Chez les locataires d'un logement non subventionné, les personnes arabes (34,4 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble de la population (23,2 %).

Tableau 6
Besoins impérieux en matière de logement des personnes arabes et de la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	468 300	100,0	32 803 125	100,0
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	115 610	24,7	3 492 080	10,6
Propriétaire	35 035	14,6	1 307 620	5,4
Avec hypothèque	30 080	15,3	971 150	6,0
Sans hypothèque	4 950	11,2	336 470	4,3
Locataire	80 570	35,4	2 184 455	25,3
Logement subventionné	14 445	40,4	433 190	39,9
Logement non subventionné	66 125	34,4	1 751 265	23,2

1. Seules les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016

Expériences en matière de logement des hommes et des femmes arabes

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing des Nations Unies](#).

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit- elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ci- dessous mettent en relief les différences dans les expériences en matière de logement des femmes et des hommes arabes. Comparativement aux hommes arabes, les femmes arabes étaient plus susceptibles de vivre dans un logement de taille non convenable et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

Tableau 7

Indicateurs de logements pour les hommes et les femmes arabes, Canada, 2016

	Ménages arabes	Tous les ménages
	pourcentage	
Dans un logement occupé par le propriétaire	47,7	48,2
Dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement ¹	39,8	39,9
Dans un logement de taille non convenable	27,6	30,2
Dans un logement nécessitant des réparations majeures	5,7	5,7
Ayant des besoins impérieux en matière de logement ²	23,8	25,7

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

2. Seules les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur la [condition féminine](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorité visible, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#) à mesure qu'ils seront disponibles.

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage sert à déterminer si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement⁷. Les ménages sans famille de recensement se composent soit d'une personne vivant seule, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon les données du Recensement de 2016, 85,9 % des personnes arabes étaient membres d'un ménage comptant une famille de recensement, un taux supérieur à celui de l'ensemble de la population (79,6 %). Les personnes arabes dont le ménage compte une seule famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre au sein d'une famille comptant un couple avec enfants (69,6 %) que sans enfants (7,4 %). Il en allait de même pour l'ensemble de la population : 45,7 % de la population vivait dans un ménage comptant une seule famille de recensement avec enfants et 22,5 %, dans un ménage sans enfants. Les personnes arabes (8,8 %) étaient moins susceptibles de faire partie d'un ménage monoparental que l'ensemble de la population (11,3 %).

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était moins courant chez les personnes arabes (9,3 %) qu'au sein de la population totale (15,4 %). Cela s'explique par le fait que seule une petite proportion des personnes arabes vivaient seules (5,9 %). En comparaison, au sein de la population totale, 11,5 % des personnes faisant partie d'un ménage privé au Canada vivaient seules.

Tableau 8

Situation des particuliers dans le ménage pour les personnes arabes et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Population arabe		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	523 235	100,0	34 460 065	100,0
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	449 330	85,9	27 414 900	79,6
Couple sans enfants	38 930	7,4	7 761 355	22,5
Couple avec enfants	364 380	69,6	15 754 465	45,7
Famille monoparentale	46 020	8,8	3 899 085	11,3
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	25 055	4,8	1 746 110	5,1
Ménage sans famille de recensement	48 850	9,3	5 299 050	15,4
Ménage composé d'une seule personne	30 810	5,9	3 967 770	11,5
Ménage composé de deux personnes ou plus	18 045	3,4	1 331 280	3,9

1. Les ménages comptant une famille de recensement et ceux en comptant plusieurs peuvent comprendre des personnes supplémentaires qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Source : Recensement de la population de 2016.

7. La famille de recensement est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petitsenfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Au sujet des données

Les estimations présentées dans ce feuillet d'information sont tirées du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir de plus amples renseignements détaillés sur l'un ou l'autre des indicateurs dans ce feuillet d'information, veuillez consulter la page d'accueil du [Recensement de la population](#).

Les données du Recensement de la population sur le logement sont recueillies à partir du questionnaire détaillé, dont l'échantillon provient d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans une base militaire;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des pénitenciers et les malades chroniques vivant dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., un refuge, un terrain de camping ou un hôtel).